

ORDRE INTERNATIONAL DU RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAIM
GRANDE LOGE FRANCAISE DE MEMPHIS-MISRAIM

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

CREATION DE LA LOGE,

Corpus Hermeticum,

A voir

Du Frère Gérard BAUDOU,
1 rue de l'église
77160 La Chapelle Saint Sulpice

à

Mon Bien Aimé Illustre Frère Gérard LOVAT,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je te confirme mon intention de donner vie à une nouvelle loge dont le nom serait « CORPUS HERMETICUM » et pour ce faire de solliciter de ta part ton autorisation.

Comme tu pourras le constater le choix de ce nom est sans doute étonnant pour des travaux qui se dérouleront en « Loge Bleue » pour les frères qui composeront cette loge avec ton accord ont souhaités constituer un égrégor de travail tourné d'emblée vers l'ésotérisme et la science hermétique la référence alchimique ciment de nos origines étant de nous préparer à la découverte de nous même ... et devant nous accompagner dans l'apprentissage des ateliers supérieurs.

Les frères fondateurs de cette loge sont les suivants, et pour certain d'entre je te préciserais le plateau qui serait confiés

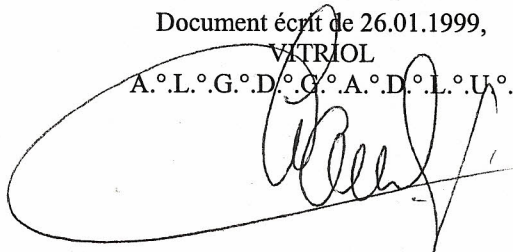
Le Frère Gérard BAUDOU,	Vénérable Maître,	Maître depuis 1986 G.°O.°.
Le Frère Pascal PILLOT,	Orateur,	Maître depuis 1996 M.°M.°.
Le Frère Guy Marie,	Premier Surveillant	Maître depuis 1986 G.°L.°T.°O.°.
Le Frère Loic VAIVA	Second Surveillant	Maître depuis (Cf vos Archives) M.°M.°.
Le Frère Patrice LABAURE,	Trésorier,	Maître depuis 1991 G.°L.°F.°.
Le Frère Jean GUALLARD,	Secrétaire,	Sera Affilié à notre Obédience
Le Frère Nicolas BEDO,	Grand Expert,	Maître depuis 1996 M.°M.°.
Le Frère Oleg MEDVEDEV	Maître des Cérémonies,	Maître depuis 1990 M.°M.°.
Le Frère Jean Marc VANNIER,		Maître depuis 1987 G.°O.°.
Le Frère Akim ACEVAL,		Maître depuis 1995 M.°M.°.
Le frère Philippe Salah,		Maître depuis 1998 M.°M.°. (R.°L.°Ménes)
Alain PONROY,		Compagnon depuis 1996
		Apprenti depuis 1997
		Apprenti depuis 1997
		Maître (Sur les parvis)
		Profane sur les Parvis

Bien évidemment nous serions honoré de te compter parmi les membres fondateurs & actif de cette R.°L.° et ton statut de gardien-défenseur des dépôts de notre obédience te placerait bien naturellement au plateau de couvreur

Je te remercie, M.°B.°A.°I.°F.° de vouloir, nous accorder l'allumage de « CORPUS HERMETICUM »

Document écrit de 26.01.1999,

VITRIOL
A.°L.°G.°D.°G.°A.°D.°L.°U.°



GRANDE LOGE FRANCAISE DE MEMPHIS-MISRAÏM

À la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

DECLARATION FORMELLE

DE CREATION DE LOGE

Orient de Paris - le 103 99

Le Frère Bondu Gueut

de la R.°L.° Holmes N°

à l'Orient de S. Nardé

Au T.°R.°F.° Gérard LOVAT

Grand Maître National

Très Respectable Frère,

Au regard des circonstances actuelles, nous nous sommes fixés le but de demeurer, dans le respect de nos serments, fidèles à l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm.

C'est pourquoi officiellement, je déclare mon intention de créer une Loge de notre Rite sur l'Orient de Boulogne

Je te demande donc l'autorisation avec les Frères dont les noms sont inscrits dans ce dossier, de travailler sous les auspices de notre Ordre.

Comptant sur une réponse favorable, reçois Très Respectable Frère, l'expression de nos sentiments les plus fraternels.

M. Nardé

Le Président

Nom et signature

Bondu Gueut


GRANDE LOGE FRANCAISE DE MEMPHIS-MISRAÏM

À la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

Orient de *Paris*
Le *1.03.99* E.V..

La Loge provisoirement constituée

Au Grand Maître National

Très Respectable et Bien Aimé Frère,

Résolus à propager les Principes Maçonniques et à travailler pour le Bien de l'Humanité, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à former une Respectable Loge pour y travailler à l'Orient de *Paris*

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le Procès-verbal de la 1ère Réunion (P.4)
- La **Déclaration Formelle** de demande de Constitution en Loge (P.5)
- L'ébauche du **Sceau** choisi (Annexe 1) et son **Titre** distinctif (Annexe 2) accompagné d'un chèque de 200 F. (*encre*) —
- Le Procès-verbal d'élection du Collège (Annexe 3)
- Les Déclarations signées sur les Droits et Libertés
- Les dossiers d'affiliations (s'il y a lieu)
- La copie du **Récépissé de Déclaration** en Préfecture de l'association éventuellement créée.

Recevez Très Respectable et Bien Aimé Frère l'assurance de nos sentiments les plus fraternels.

Amant

Le Président
[Signature]

GRANDE LOGE FRANCAISE DE MEMPHIS-MISRAÏM

À la Gloire du Grand Architecte de l'Univers

D E C L A R A T I O N

Moi, soussigné..... Baudouin Gaud

déclare sur l'honneur que je n'appartiens pas à un parti,
une formation, une association, ou à un groupement quel-
conque professant une idéologie totalitaire, qu'elle soit d'ex-
trême-droite ou d'extrême gauche, à aucune secte pouvant
limiter mes libertés.

Je déclare en outre adhérer sans réserve à la déclaration
des Droits de l'Homme et du Citoyen, et faire profession
de pratiquer et défendre les libertés démocratiques fonda-
mentales que sont :

- la liberté de pensée et de conscience
- la liberté d'expression
- la liberté d'association

Je considère tous les êtres humains comme mes Frères sans
distinction de couleur, de sexe, de condition sociale, d'opi-
nion philosophique ou religieuse.

Or .. de Baudouin Gaud .. le .. 1.9.3.1999 ..

Nom & signature

Demande Formelle de constitution d'un ^{Rose}triangle, aux autorités déléguées ou statutaires,

DECLARATION FORMELLE

Nous soussignés, réunis en un lieu pur et à la gloire du grand architecte de l'univers,
demandons avec la plus grande solennité la constitution d'une Loge de nom Corpus Herméticum à l'orient de
BOULOGNE,

au nom et sous les auspices du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm

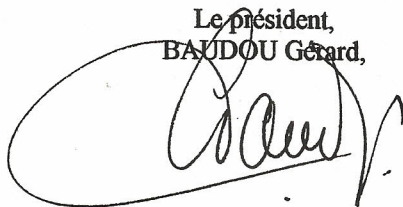
1 : ACEVAL Akim			
2: BAUDOU Gérard,	de La Chapelle St Sulpice	77160	Memphis Misraïm
3: BEDO Nicolas,	de PARIS	75019	Memphis Misraïm
4: GUALARD Jean	d'Evry	91000	Memphis Misraïm
5: LABAURE Patrick	de PARIS	75017	Memphis Misraïm
6: LOVAT Gérard,	d'ISLE sur SORGUES	8404	Memphis Misraïm
7: MARIE Guy	de PARIS	75017	Memphis Misraïm
8: MEDVEDEV Oleg	de PARIS	75000	Memphis Misraïm
9: PILLOT Pascal,	de Chantilly	60535	Memphis Misraïm
10: ROLLET Alain,	de Nantes	44100	Memphis Misraïm
11 : VAIVA Loic	de Montrouge	92000	Memphis Misraïm
12 : VANNIER Jean Marc	de Vincennes	94000	Memphis Misraïm
13 : SALAH Philippe			Memphis Misraïm

Tous Appartiennent au Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm

Le frère : BAUDOU Gérard est nommé Président de cette loge provisoirement constituée et propose aux fonctions de:

- 1: Trésorier: LABAURE Patrick
- 2: Secrétaire: GUALLAR Jean

Le président,
BAUDOU Gérard,



Corpus Hermeticum,

PROCES VERBAL de REUNION:

Première réunion du 26.02.1999,

Les frères, ci-dessous se sont réunis, dans un lieu pur et à la gloire du grand architecte de l'univers.

- 1 : ACEVAL Akim
- 2: BAUDOU Gérard
- 3: BEDO Nicolas
- 4 : DO PACO Gabriel
- 5: GUALLAR Jean
- 6: LABAURE Patrick
- 7: LOVAT Gérard, Représenté
- 8 : MARIE Guy
- 9 : MEDVEDEV Oleg
- 10: PILLOT Pascal
- 11: ROLLET Alain , Représenté
- 12: VAIVA Loic
- 13 : VANNIER Jean Marc

Ils ont décidé la constitution d'une loge dont le nom est "Corpus Herméticum" dont:

Le Président est	BAUDOU Gérard	Maître Memphis Misraïm
Le Trésorier est	LABAURE Patrick	Maître Memphis Misraïm
Le secrétaire est	GUALLARD Jean	Maître Memphis Misraïm
Le secrétaire Adjoint	MEDVEDEV Oleg	Compagnon

→ Le tableau des Frères FONDATEURS est construit comme suit ainsi que l'attribution des plateaux d'officiers,

Plateau de Vénérable, —	—BAUDOU Gérard	Maître Memphis Misraïm
Plateau de Trésorier —	—LABAURE Patrick	Maître Memphis Misraïm
Plateau de Secrétaire —	—GUALLAR Jean	Maître Memphis Misraïm
Plateau de Premier Surveillant —	—MARIE Guy	Maître
Plateau de Second Surveillant —	—BEDO Nicolas	Maître Memphis Misraïm
Plateau de Grand Expert	SALAH Philippe	Maître
Plateau de l'hospitalier —	—MEDVEDEV Oleg	Compagnon
Plateau de Maître des cérémonie	VAIVA Loic	Maître Memphis Misraïm
Couvreur	—ROLLET Alain	Maître Memphis Misraïm
Orateur —	—PILLOT	Maître Memphis Misraïm
	—LOVAT Gérard	Maître Memphis Misraïm
	—ROLLET Alain	Maître Memphis Misraïm
	—VANNIER Jean Marc	Apprenti Memphis Misraïm
	—ACEVAL Akim	Apprenti Memphis Misraïm

g

MAURICE



PROCES VERBAL de la 2 ième réunion,

A la gloire du grand Architecte de l'univers,

au nom et sous les auspices du Rites Anciens et Primitifs de Memphis Misraïm

Suite à la convocation du président les FF.° ^{de Co Co} du triangle provisoirement constitué, se sont réunis à l'orient de PARIS le 01.03.1999 E.° V.°.

Le Président a procédé à la vérification des titres et des diplômes de chaque frère, a rassemblé les quitus et les déclarations sur les droits & libertés signées, recueillis les droits de constitution,

A établit le PV d'élection des 3 officiers ^{de Co Co} du triangle,

Entérine le choix des FF.° Quant au titre distinctif et le choix du sceau

Précise l'adresse du lieu de réunion:

140 Place Haute 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT chaque Deuxième et Quatrième Jeudi de chaque mois,
Tel: 0682884594

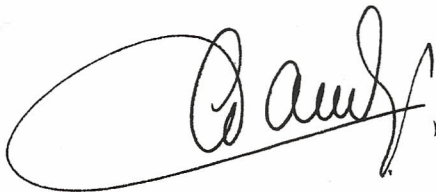
Le Secrétaire: à établi un tableau récapitulatif des frères ^{de Co Co} du futur triangle, et a présenté les éléments du support associatif (Cf. ci-après)

ACEVAL Akim,
BAUDOU Gérard,
BEDO Nicolas,
GUALARD Jean,
LABAURE Patrick,
LOVAT Gérard,
MARIE Guy
MEDVEDEV Oleg
PILLOT Pascal,
ROLLET Alain,
VANNIER Jean Marc
VAÏVA Loic,
SALAH Philippe

Sur les Parvis

PONROY Alain

(Profane)



Le Trésorier : à établi un bilan prévisionnel dont la réalisation se fera dans le temps.

> Droit de constitution:	150 * 10	1.500,00
> Achats de registre:		100,00
> Typons	Gratuit	
> Achats de matériel Et de décors		2.200,00
> Location du temple		4.400,00 par An
> Frais divers de gestion		600,00
Total		9.300,00

Les dépenses seront engagées au fur et à mesure des rentrées de capitation.

Un amortissement sur 12 mois mettrait la capitation à :

1.000,00 par an par frère
800,00 par an à l'ordre

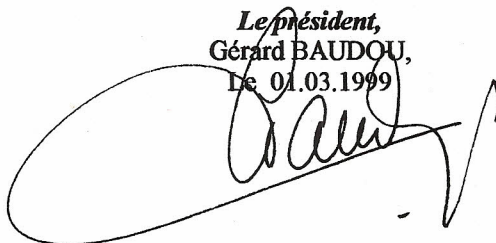
1.800,00 par an

Ceci est une évaluation de principe

Ce montant pourra être diminué en fonction facilité que nous pourrions négocier

Le présent procès de la 2 ième réunion est établi par le trésorier, Patrick LABAURE et est transmis au président puis signé,

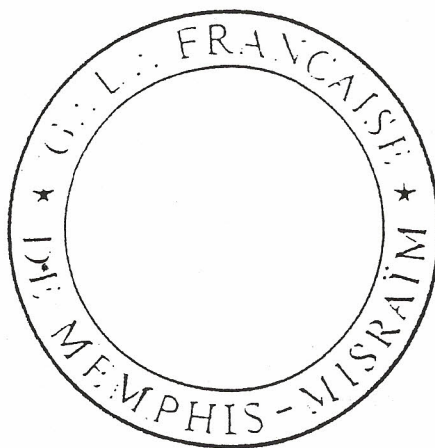
Le président,
Gérard BAUDOU,
Le 01.03.1999



ANNEXE 2

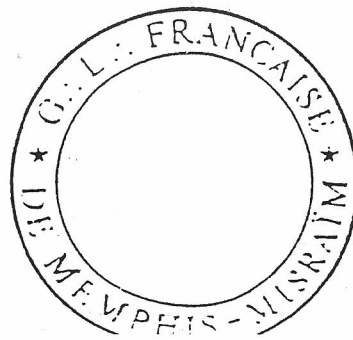
LE SCEAU

Notre Atelier propose le ou les Sceaux suivants :



4,5 cm

format du sceau
sur papier à en-tête





A La Gloire Du Grand Architecte De L'Univers
RITE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS-MISRAIM
Souv. °. Sanct. °. Pour la France et ses Dépendances
GRANDE LOGE SYMBOLIQUE
R. °. L. °. Corps Herméticum

A::L::G::D::G::A::D::L::U::

RITE ANCIEN ET PRIMITIF

DE MEMPHIS-MISRAIM

CERTIFICAT D'AFFILIATION

N° 100627

Délivré au F.: Gérard BAUDOU

Par la R.: L.: MENES N° 214

A l'Orient de ST. MANDE

Ce 9^{ème} jour du mois de CHOIAK.

Et l'an 3288 de la Lumière d'Egypte

Soit le 05.12.1996 E.: V.:

Exalté à la Maîtrise le 05.12.1996 Par la R.: L.: MENES N° 214

Orient de ST. MANDE

Obédience: MEMPHIS-MISRAIM



Le Vénérable Maître

Le 1er Surveillant

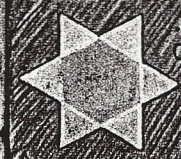
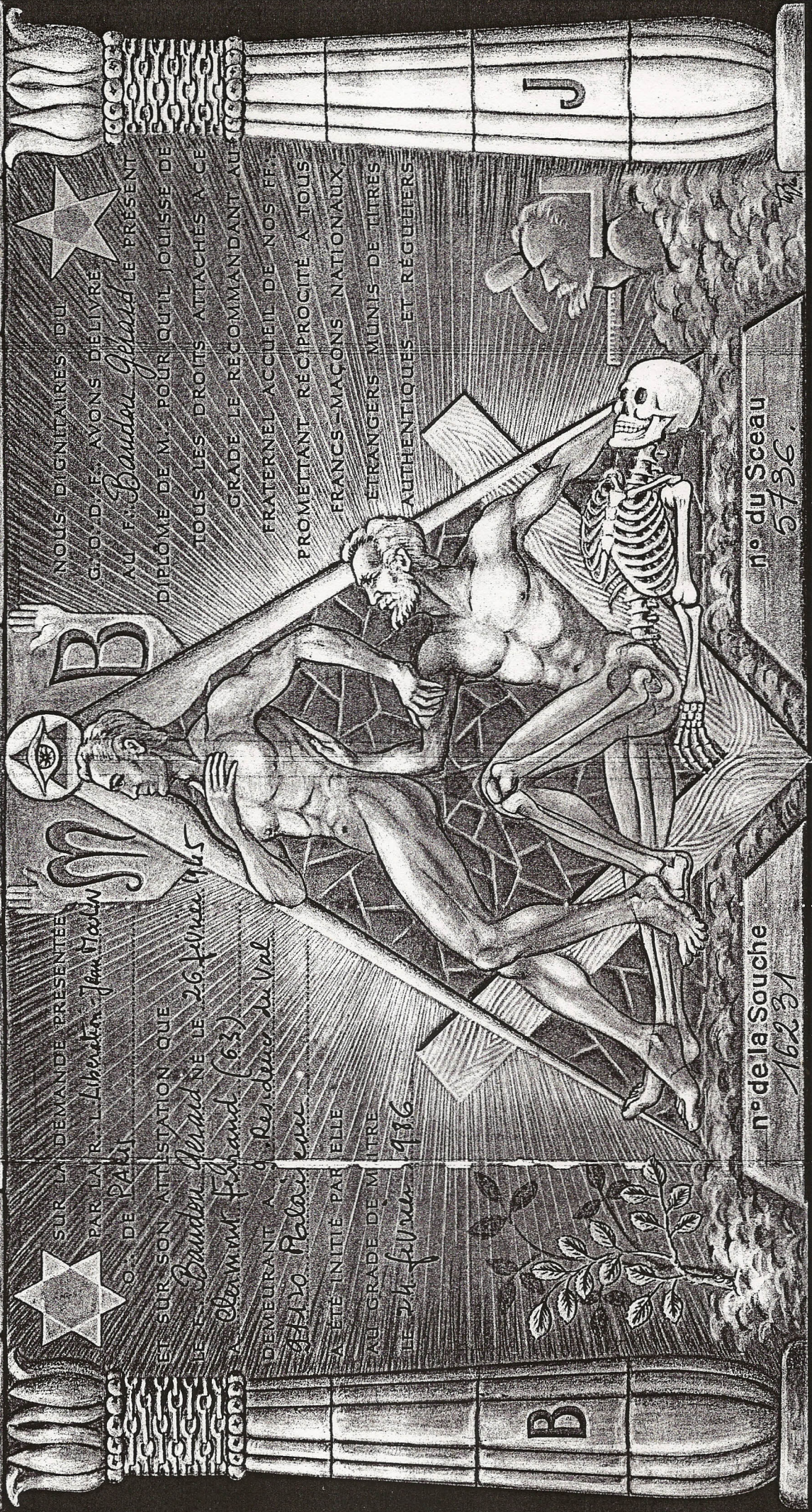
Le 2ème Surveillant

Le S.: G.: M.:

LIBERTE | EGALITE | FRATERNITE |

GRAND ORIENT DE FRANCE

PUISSANCE | SYMBOLIQUE | SOVERAINE



SUR LA DEMANDE PRESENTEE
PAR LA R. L. Liberte Jean Martin
O. DE PARIS

ET SUR SON ATTESTATION QUE

LE F. Baudouin Gerard NE LE 26 février 1865
A Etienne Gerand (63)

DEMEURANT A 9, Residence du Val

95120 Palaiseau

A ETE INITIEE PAR ELLE

AU GRADE DE M. T. R.

LE 24 février 1986

NOUS, DIGNITAIRES D'UI
G. O. D. F. AYONS DELIVRE

AU F. Baudouin Gerand LE PRESENT
DIPLOME DE M. POUR QU'IL JOUISSE DE

TOUS LES DROITS ATTACHES A CE

GRADE LE RECOMMANDANT AU

FRATERNEL ACCUEIL DE NOS FF.

PROMETTANT RECIPROQUE A TOUS

FRANCS-MACONS NATIONAUX,

ETRANGERS MUNIS DE TITRES

AUTHENTIFIQUES ET REGULIERS.

n° de la Souche
16231

n° du Sceau
5736

Délivré à Paris le _____

Les membres du
Conseil de l'Ordre Délégués

Narc Walsh
Marquand
Raymond

Un Secrétaire du Conseil de l'Ordre

61

Timbré et Scellé par le Garde
des Sceaux du G.O.D.F.

Boyon

Le Grand Maître du G.O.D.F.

Krug

Contresigné et inscrit sous le N° **16231**
du Livre de Maîtrise.

Le Chef du Secrétariat
du G.O.D.F.

Tholliez

Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	

Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	
Reçu Fraternellement à la R. . L. .	
O. . de	SCEAU DE LA L. .
Le (E. . V. .)	
Le Ven. .	

F. . Gerard Baudou
Né à Clemon Feraud (63)
Le 26 février 1965

Initié par la R. . L. .
Liberator Jean Moulin
O. . de Paris
App. . le 17 mars 1983
Comp. . le 28 février 1985
Aff. . le _____

Nous Officiers de la L. .
Liberator Jean Moulin
O. . de Paris

attestons que le présent titre a été
remis par nous au F. . y désigné après
lui avoir fait apposer sa signature en
notre présence

Le Vén. . MURCIA
Le 1^{er} Surv. .
Le 2^e Surv. .
L'Orat. .
Le Secrét. .



Ne Varietur

A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers
FRANCS-MAÇONS DE RITE ÉCOSSAIS
ANCIEN ET ACCEPTÉ

GRANDE LOGE DE FRANCE

DIPLOME DE MAÎTRE N° 33522

Les officiers de la R. L. N° 355

Art et Travail

à l'Or. d. Paris -

certifient que ce diplôme a été remis par eux

au T. C. F. MARIÉ 644

reçu Apprenti le 17. 4. 89

Compagnon le 21. 05. 90

Maître le 10. 05. 91

inscrit sous le N° 42451 à la Matricule du

Rite et sous le N° 327 au contrôle parti-

culier de cette R. L. .,

Ce F. a apposé sa signature ne varietur ci-contre

Or. de le

Sceau de la L. .,

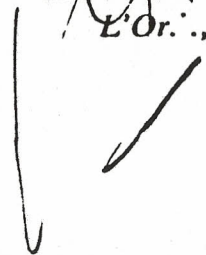
Le Vén. .



Le Sec. .,

Les 1er et 2e Surv. .,

L'Or. .,





de Rite Ecossais
Ancien et Accepte

GRANDE LOGE DE FRANCE

Liberte Egalite Fraternite

Seigneur d'un lieu tres eclaire,
vous regnez la sagesse, la Paix et la Concorde

Cette Grande Loge de France
est la dignite et la bonte varietee, est bon

et la dignite est cy bon ne varietee, est bon
un noble Maçon du grade de Maître.

Notre de presider, del'admettre apres les precautions utiles
et les sublimes travaux lui faire accueil et preter assistance

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

et le bon est, comme nous en usons avec plaisir envers tous bons
et les Maçons.

Guy MARIE

190 avenue du Maine

75014 Paris

tel : 01 45 43 80 68

fax: 01 45 41 28 90

Portable 06 07 45 34 73

PARIS le 8 avril 1999

R.:L.:CORPUS HERMETICUM

T.:C.:F.: Gérard BAUDOU

Objet: Demande d'affiliation.

Très Cher Frère Gérard,

Je sollicite par cette présente, de bien vouloir agréer ma demande d'affiliation au rite de Memphis-Misraïm.

Effet je visite G.:L.: de Memphis-Misraïm, depuis cinq ans, d'abord à la R.:L.: « le Pilier d'Egypte », puis à la R.:L.: « le Lotus Bleu ».

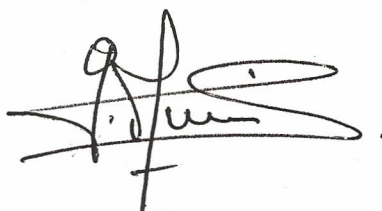
J'aime ce rite que je considère comme puissant. Je suis persuadé que nous nous enrichirons de nos mutuelles différences, dans la fraternité, qui est notre idéal.

Je suis très attaché à la Tradition, le plaisir de former de nouveaux Maçons, puis de travailler sur les dix-sept livres d'Hermès le trois fois grand (le bien nommé).
Puisse-t-il toujours présider nos travaux, cet égrégore devrait être puissant.

Je te prie de croire en mon meilleur souvenir, Dans l'attente, reçoit mon Très Cher Frère Gérard, mes sentiments les plus chaleureux et fraternels.

Je t'embrasse Frat.:

Guy MARIE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Guy Marie', with a stylized flourish at the end.

Statut de l'association "Cercle de Recherche sur la Philosophie et les Spiritualités anciennes" : CRPSA

Préambule: Cette association est fondée dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901. Et son organisation est conforme au statut présenté ci-dessous:

ARTICLE 1^{er}

Il est fondé le 01.03.1999, entre les fondateurs et les personnes physiques, qui adhèrent au présent statut une association dite: "Cercle de Recherche sur la Philosophie et les Spiritualités Anciennes" -CRPSA-. Le but poursuivi est la connaissance, la réflexion, l'échange et le partage de travaux de recherche dans les domaines Philosophiques, Spirituel et Hermétique ...

Sa durée est illimitée

Elle est déclarée à la Préfecture de PROVINS,

ARTICLE 2:

Le siège social de l'association est fixé par l'assemblée générale régulièrement constituée selon les articles cités infra.

Le premier siège est fixé par l'assemblée générale constituante dans son premier procès verbal d'Assemblée (dit PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUANTE DE L'ASSOCIATION - CRPSA-) établi le 01.03.1999.

Ce siège social peut être transféré sur décision du bureau régulièrement constitué (Cf ART 7) en tout autre lieu du territoire national ou européen en conformité avec les règles édictées par les instances Françaises & européennes en la matière. La ratification de cette décision doit être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche.

ARTICLE 3

Cette association à une durée illimitée

ARTICLE 4:

Les moyens d'action de l'association sont les suivantes:

Elle établit les principes, règlements et programmes concernant les domaines de recherches et d'études choisis par les membres de l'Association.

Elle tient des réunions périodiques selon un rythme accepté par l'assemblée générale. Ces réunions sont appelées "Assemblée courante"

Elle tient des conférences et des débats sur des thèmes en rapport avec les buts de l'association

Elle peut apporter son aide à des causes humanitaires

Le débat politique lui est inconnu

PL

CH

ARTICLE 5

L'association est formée exclusivement de membres fondateurs, de membres adhérents et de membres bienfaiteurs. Ceux-ci sont exclusivement des personnes physiques s'engageant à respecter de façon absolue les termes du présent Statut.

Ont de plein droit la Qualité de Membres fondateurs les participants à l'assemblée constitutive du 01.03.1999

Aussi bien, est considéré comme adhérent celui :

>>> Qui a été admis par une "assemblée courante" des adhérents de l'association avec le quorum suivant: Majorité des voix plus une des voix exprimées du corps votant de la dite "Assemblée courante".

>>> Qui est en règle avec ses cotisations: (Acquittement du droit d'entrée, paiement des cotisations annuelles .. et autres charges exceptionnelles)

ARTICLE 6

Perte de la qualité de membre:

La qualité de membre se perd

- Par démission adressée au Président de l'association par lettre recommandée
- Par décès
- Par radiation prononcée pour non-paiement des cotisations
- Par radiation pour non-assiduité non justifiée
- Par radiation pour non respect du règlement intérieur

ARTICLE 7

L'association est administrée par un organe directeur qui sera désigné par la suite sous le nom de "Bureau". Celui-ci est composé:

- D'un président
- D'un secrétaire
- D'un trésorier

Les membres du bureau sont élus pour une durée de un an lors d'une assemblée générale ordinaire annuelle Une telle élection est possible lors d'une assemblée générale extraordinaire si celle est prévue à l'ordre du jour.

ARTICLE 8

Conditions d'éligibilité:

Est éligible au bureau de l'association, toute personne physique de toutes nationalités ayant atteint la majorité légale en France au jour de l'élection.

Les votes ont lieu au scrutin secret par les membres présents. Tous votes pour être valables doit recueillir la majorité plus une des suffrages exprimés.

PL

91

ARTICLE 9

En cas de d'empêchement majeur de l'un ou l'autre des membres du bureau, il est possible soit de voter en assemblée générale des membres adjoints du bureau

- vices-présidents,
- Secrétaire Adjoint
- Trésorier Adjoint

A défaut le président nomme un remplaçant dont la mission est de poursuivre la tâche du titulaire jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

Si le président est lui-même en situation d'empêchement, l'intérim est assuré prioritairement par le ou l'un des vices présidents ou a défaut par l'un des membres du bureau. En dernier lieu, une assemblée générale extraordinaire est convoquée.

ARTICLE 10

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois l'an. Elle est constituée de tous les membres de l'association en règle avec la trésorerie.

Au cours de celle-ci:

Le Président présente son rapport moral

Le Trésorier ou son représentant présente son rapport financier

L'assemblée générale, si la situation l'exige peut se réunir à titre extraordinaire sur demande des 3/4 des adhérent en règle avec le trésor.

Le bureau convoque les adhérents aux divers assemblés générales par lettre recommandée sans accusé de réception au 15 jours avec la tenue de la dite assemblée générale.

La convocation doit toujours comporter un ordre du jour détaillé accompagné des documents nécessaires à la bonne compréhension des points traités.

ARTICLE 11

Il peut être effectué une Assemblée générale Extraordinaire. Celle-ci peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ... Elle peut notamment décider la dissolution anticipée de l'association ou son union avec d'autres association ayant un objet analogue.

Pour que cette assemblée générale extraordinaire puisse délibérer valablement la moitié au moins des membres doit être présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau à 15 jours d'intervalle et toute décision pourra être prise même si le quorum n'est pas atteint..

ARTICLE 12

Les ressources de l'association se composent de cotisations et de contributions de ses membres. Elle peut créer et animer des activités en rapport avec son objet à destination des adhérents.

Les ressources normales de l'association ne peuvent provenir que des adhérents eux-mêmes et des participations demandées lors d'animations spécifiques telle que des conférences, des débats, des formations .. et, bien évidemment, des ressources exceptionnelles peuvent être admises (Dons, Concours à des projets, Subventions ...).

ARTICLE 13

Il est tenu annuellement une comptabilité détaillée et il est produit tous les documents exigés par les autorités de l'état et des organismes à prérogative de puissance publique.

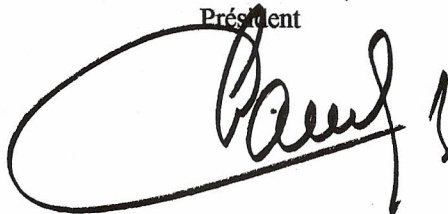
PL

CS

ARTICLE 14:

L'association se conforme aux règles de fonctionnement précisées par le règlement intérieur. Celui-ci est établi par le bureau et est adopté par l'assemblée générale.

Statuts faits à PROVINS, le 01.03.1999,
Gérard BAUDOU,
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Baudou', written over the printed name.A handwritten signature in black ink, written diagonally, appearing to be 'H. M. M. M.', written over a horizontal line.

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
CONSTITUANTE DE L'ASSOCIATION - ""Cercle de
Recherche sur la Philosophie et les Spiritualités anciennes" : CRPSA "**

-

Ce jour le 01.03.1999, à Paris se sont réunis trois personnes physiques dont les nom suivent dans le but de formé une association dont l'intitule est le suivant:

**"Cercle de Recherche sur la Philosophie et les Spiritualités anciennes"
: CRPSA**

BUT:

Le but poursuivi est la connaissance, la réflexion, l'échange et le partage de travaux de recherche dans les domaines philosophique, spirituel et Hermétique ...

En effet, le retour à la philosophie et à la sagesse de nos anciens est propre à éclairer notre futur. Les adhérents à cette association pourront ainsi présenter, exprimer, confronter, échanger leur recherche dans le but de mieux connaître l'homme et ses fondements.

COMPOSITION

Il a été voté à la majorité absolue des voix:

1: Le contenu des Statuts

2: l'attribution du poste de Président à Gérard BAUDOU, demeurant 1 rue de l'église à La Chapelle St Sulpice 77160

3: l'attribution du poste de Secrétaire à Jean GUALLARD, demeurant 39 rue de la Mare aux Moines à 91350 GRIGNY

4: l'attribution du poste de TRESORIER à Patrick LABAURE, demeurent 86 rue de Jonquièrre à PARIS 75017

PL

g

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
CONSTITUANTE DE L'ASSOCIATION,**

**"Cercle de Recherche sur la Philosophie et les Spiritualités anciennes"
: CRPSA "**

(Suite ...)

Le BUREAU ainsi constitué et missionné pour établir:

- 1: le règlement intérieur
- 2: les programmes des activités à compter de Mars 1999

SIEGE SOCIAL:

1 Rue de L'église,
77160 La Chapelle Saint Sulpice

DUREE:

ILLIMITEE

CERTIFIE CONFORME ET VERITABLE

Le président,
Gérard BAUDOU
Le 01.03.1999

